



COMMISSION DES COUPES

Permanence tous les mardis à 16 heures
Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N° 10
Réunion du 17 Octobre 2023

Président : M. LANDUCCI Julien

Présents : MM. Denis RICCI, Marc BENINCASE, Gérard AUDEL, Chokri ABED.

Excusés : MM. Romain SENESI, Jean-Paul DELALANDE.

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXÉE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARÉ FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT ÉGALEMENT INFORMÉS QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RÉSULTATS DANS LES 48 HEURES.

FESTIVAL U12 ET U13 DU 14/10/2023

La commission tient à remercier les 10 sites ayant reçu le 1^{er} tour du FESTIVAL U12-U13.

Elle tient à remercier, les clubs du GIF LEVENS TOURRETTE FALICON, de l'AS CAGNES LE CROS, de l'AS ROQUEBRUNE CAP MARTIN, du SC MOUANS SARTOUX, du ROS MENTON, du GOLFE JUAN FC, de l'ES CONTES, de L'ASPTT NICE et de l' ES BAOUS pour leur accueil et leur disponibilité tout au long de l'après-midi.

La commission tient à remercier plus particulièrement l'AS FONTONNE pour avoir remplacé au dernier moment l'AS ROQUEFORT et ainsi permis le bon déroulement de ce 1^{er} tour du FESTIVAL.

Elle remercie également la commission des arbitres pour la désignation et la mise à dispositions des officiels qui ont grandement contribué à la réussite de cette journée.

Le 2eme tour aura lieu le **03 FEVRIER 2024.**

La liste des qualifiés sera publiée ultérieurement, après établissement des classements de chaque site.

COUPE CÔTE D'AZUR SAISON 2023/2024 :

COUPE COTE D'AZUR SENIOR :

RESULTATS DU 1^{ER} TOUR DE CADRAGE DU 15 OCTOBRE 2023 (sous réserve d'homologations)

AS VENCE 3	5 - 2	GAZELEC 1
AS PTT NICE 1	3 - 3	FC PEILLE 1
	(Tab 4-2)	
US PEGOMAS 2	0 - 1	ECM VICTORINE 1
ETOILE MENTON 1	1 - 0	FC ANTIBES 1
FC BEAUSOLEIL 2	4 - 0	CASE
US CAP D'AIL 1	-	OC BLAUSASC 1 (Réserve)
AS CCF 2	0 - 3	AS MONACO 3
MONTET BORNALA 1	3 - 2	ES ST ANDRE 1
US MANDELIEU 2	5 - 5	ST LAURENT 1
	(Tab 3-4)	

Liste des clubs qualifiés pour les 16eme de finale du **19 NOVEMBRE 2023**

AS FONTONNE 2
AS ROQUEBRUNE 1
AS ROQUEFORT 1
A.S.T.A.M. 1
AS ST MARTIN 1
US BIOT 1
CA PEYMEINADE 1
DRAP FOOTBALL 1
ES CONTES 1
ES CANNET ROCHEVILLE 2
ES BAOUS 1
ESSNN 2

EURO AFRICAN 1
FC CARROS 1
FC CIMIEZ 1
FC MOUGINS 2
OS CANNES CROISSETTE 1
ROS MENTON 1
SO ROQUETTAN 1
SC MOUANS SARTOUX 1
TOURRETTES/LOUP 1
US CANNES LA BOCCA 1
VSJB FC 2
AS VENCE 3
AS PTT NICE 1
ECM VICTORINE 1
ETOILE MENTON 1
FC BEAUSOLEIL 2
CAP D'AÏL ou OC BLAUSASC
AS MONACO 3
MONTET BORNALA 1
ST LAURENT 1

COUPE COTE D'AZUR U18 :

23 Engagés : 1er tour de cadrage : 7 rencontres et 9 exempts.
Sont exemptés d'office les clubs encore qualifiés en COUPE GAMBARDELLA.

AS Vence 1
A.S.T.A.M. 1
ASCCF 1
AS Cannes 1
AS Monaco **2**
AS Ptt Nice 1
CA Peymeinade 1
CASE 1
Cavigal 1
Euro african 1
ES Contes 1
ES Cannel Rocheville 1
ESSNN 1
FC Beausoleil 1
FC Cimiez 1
FC Mougins 1
GJO Antibes jlp 1
RC Pays de Grasse 1
ROS Menton 1
ST Laurent 1
US Cap D'Ail 1
US Pegomas 1
USCBO 1

COUPE COTE D'AZUR FEMININE SENIOR à 11 :

CLUBS QUALIFIES POUR LES ¼ DE FINALE :

AS MONACO 1

AS CANNES 2

SC MOUANS SARTOUX 1

OGC NICE 2

TRINITE SPORT 1 ou AS CCF 1

AS FONTONNE 1 ou US VALBONNE

VILLENEUVE LOUBET FOOT 1 ou GJO ANTIBES JLP 1

FC MOUGINS 1 ou FC CARROS 1

COUPE COTE D'AZUR FEMININE SENIOR à 7 :

CLUBS ENGAGÉS : 9 équipes engagées, donc 1^{er} tour avec 1 match et 7 exempts.

AS CCF 2

DRAP FOOTBALL 1

ECM VICTORINE 1

ES CONTES 1

FC CARROS 2

FC MOUGINS 2

GJF LEVENS TOURRETTE FALICON 1

RC PAYS DE GRASSE 1

TRINITE SPORT FOOTBALL CLUB 2

Ce jour a été effectué le tirage au sort des 1/16eme de finale SENIOR, des ¼ de finale FÉMININE à 11 et du 1^{er} tour des U18 et FEMININE SENIOR à 7 par Mlle Malvina SERRAMOGLIA, alternante assistante communication du District de la Côte d'Azur.

SENIOR:

ECM VICTORINE 1	-	FC CARROS 1
ES CONTES 1	-	EURO AFRICAN 1
FC CIMIEZ 1	-	CA PEYMEINADE 1
US CANNES LA BOCCA 1	-	MONTET BORNALA 1
AS ST MARTIN 1	-	ESSNN 2
AS FONTONNE 2	-	US BIOT 1
SC MOUANS SARTOUX 1	-	AS ROQUEFORT 1
AS PTT NICE 1	-	SO ROQUETTAN 1
AS MONACO 3	-	VSJB FC 2
ETOILE MENTON 1	-	AS VENCE 3
ST LAURENT 1	-	AS ROQUEBRUNE 1
OS CANNES CROISSETTE 1	-	ES BAOUS 1
DRAP FOOTBALL 1	-	FC MOUGINS 2
ROS MENTON 1	-	FC BEAUSOLEIL 2
ES CANNET ROCHEVILLE 2	-	A.S.T.A.M. 1
TOURRETTES/LOUP 1	-	CAP D'AIL ou OC BLAUSASC - TOURRETTES/LOUP 1

(Attente décision commission statuts et règlements)

Les rencontres se dérouleront le 19 NOVEMBRE 2023 à 15H00.

U18 :

FC CIMIEZ 1 - US CANNES LA BOCCA 1
ST LAURENT 1 - GJO ANTIBES JLP 1
A.S.T.A.M. 1 - EURO AFRICAN 1
CASE 1 - US PEGOMAS 1
ROS MENTON 1 - ES CANNET ROCHEVILLE 1
ESSNN 1 - ES CONTES 1
CA PEYMEINADE 1 - FC BEAUSOLEIL 1

Les rencontres se dérouleront le 19 NOVEMBRE 2023. Les clubs recevant sont priés de faire parvenir leur horaire avant le 6 NOVEMBRE 2023.

FEMININE SENIOR à 11 :

FC MOUGINS 1 ou FC CARROS 1 - OGC NICE 2
AS CANNES 2 - SC MOUANS SARTOUX 1
AS FONTONNE 1 ou US VALBONNE 1 - VILLENEUVE LOUBET F1 ou GJO ANTIBES JLP 1
TRINITE SPORT 1 ou AS CCF 1 - AS MONACO 1

Les rencontres se dérouleront le 19 NOVEMBRE 2023. Toutefois les équipes concernées par la COUPE MEDITERRANNEE FEMININEE verront leur match reporté.
Les clubs recevant sont priés de faire parvenir leur horaire avant le 6 NOVEMBRE 2023.

FEMININE SENIOR à 7:

DRAP FOOTBALL 1 - TRINITE SPORT FOOTBALL CLUB 2

La rencontre se déroulera le 19 NOVEMBRE 2023.
Le club recevant est prié de faire parvenir son horaire avant le 6 NOVEMBRE 2023.

COUPE COTE D'AZUR GRILLO FOOTBALL ENTREPRISE :

Suite à la programmation de la COUPE DE FRANCE ENTREPRISE le 28 octobre 2023 et l'obligation de l'attente de ces résultats, le tirage au sort du 1^{er} tour avec, 2 matches prévu le 18 NOVEMBRE 2023, est reporté le 31/10/2023.

Le Président de séance :
M. Julien LANDUCCI

Le Secrétaire de séance :
M. Denis RICCI